Politiques prioritaires

Les objectifs stratégiques globaux du HCR mettent l'accent sur certaines politiques prioritaires qui ont un impact direct et profond sur l'existence des personnes relevant de sa compétence. En 2009, ces priorités seront notamment :

- protéger les déplacés contre la violence, les sévices, l'intimidation et l'exploitation, et en particulier contre la violence sexuelle et sexiste;
- atténuer la malnutrition et l'anémie, lutter contre les principales causes de morbidité et de mortalité, en particulier le paludisme et le VIH, et dispenser des services de santé génésique adaptés;
- réduire les problèmes de protection des personnes relevant de la compétence du HCR et améliorer leur niveau de vie, en particulier dans le domaine de l'eau, des abris et des services d'assainissement;
- faciliter l'émancipation économique des femmes déplacées et leur participation pleine et entière à la gestion des organes de décision communautaires;
- améliorer l'éducation et la formation professionnelle des enfants et des jeunes.

Une autre priorité du HCR est l'initiative de réforme de la gestion, qui vise à revoir les structures, les processus, la dotation en personnel et les méthodes de mise en œuvre, afin d'améliorer la performance globale de l'Organisation.

Égalité des sexes et protection des femmes

Le HCR lance actuellement une nouvelle politique en faveur de l'égalité des sexes, afin d'améliorer la protection des femmes et des filles relevant de sa compétence. Cette politique nécessite une action ciblée visant à combler les lacunes en matière de protection et se fonde sur la mise en œuvre de la stratégie d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité dans tous les programmes du HCR. Elle suppose également que les hommes et les femmes relevant de la compétence de l'Organisation participent à ses activités.

La politique en faveur de l'égalité des sexes définit cinq moyens de lutter contre les problèmes les plus courants dans les opérations du HCR: intégrer les hommes et les garçons dans les activités; assurer une éducation à chacun; impliquer les femmes et les filles dans la défense de leurs droits civils et politiques; offrir des opportunités économiques aux femmes; lutter contre la violence sexuelle et sexiste.

Afin de soutenir ces efforts, le HCR étendra en 2009 l'usage de son instrument d'identification des risques élevés. Celui-ci aide à détecter les réfugiés en situation de risque par le biais d'évaluations communautaires participatives et de méthodes d'estimation individuelles.



Cet instrument peut être utilisé de différentes manières. Il peut être employé conjointement avec des opérations de détermination du statut de réfugié (DSR) et d'évaluation participative. Il peut également être utilisé seul lors de consultations communautaires et d'évaluations individuelles. Il peut aider à estimer le niveau de risque au sein d'une population réfugiée. Enfin, il peut servir de questionnaire pour les personnes chargées des dossiers ou des listes de vérification dans les camps de réfugiés et en milieu urbain.

Le HCR distribuera des versions en anglais, en français, en espagnol, en russe et en arabe de sa politique en faveur de l'égalité des sexes. Une série de films de formation destinés aux personnes relevant de sa compétence, aux collaborateurs et aux organisations partenaires appuieront l'usage accru du manuel de protection des femmes et des filles.

Le HCR participera aux activités du Comité permanent interorganisations (IASC), en particulier au sous-groupe de travail sur les sexospécificités et l'intervention humanitaire, afin de garantir une approche commune de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et l'utilisation du manuel du Comité permanent interorganisations sur l'égalité des sexes.

Afin de renforcer la participation des femmes aux fonctions dirigeantes et au développement économique, le HCR s'efforcera d'atteindre les cibles qui ont été fixées concernant leur présence dans les comités de gestion, comme le prévoient les Cinq engagements du Haut Commissaire à l'égard des femmes réfugiées.

L'Organisation s'efforcera également de former et de mobiliser les femmes, afin de remédier aux problèmes qu'elles rencontrent et de renforcer leur connaissance des instruments juridiques internationaux destinés à protéger leurs droits. Par le biais de partenariats avec d'autres institutions des Nations Unies et d'activités ciblées dans certains pays de rapatriement, le HCR tâchera en outre d'accroître les possibilités, pour les femmes réfugiées et déplacées, de participer aux processus de paix.

En vue d'améliorer l'autosuffisance économique des femmes déplacées, le HCR dispensera un appui technique et financier aux projets destinés à leur fournir des moyens de subsistance. Le but est de permettre aux femmes d'améliorer leurs conditions de vie et de lutter contre la prostitution de survie. Outre les fonds mis à la disposition des petites activités génératrices de revenus, le projet Les femmes à la conquête de moyens d'existence incite les femmes d'affaires à soutenir l'autonomisation économique des déplacées.

Protection de l'enfance

Le HCR et ses partenaires s'efforcent de mettre en œuvre la Conclusion n° 107 (LVIII) du Comité exécutif sur les enfants dans les situations à risque (2007) et les recommandations pertinentes de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants.



Pour ce faire, le HCR collabore avec ses partenaires pour élaborer des directives concernant la protection de l'enfance dans les situations d'urgence. Ces directives permettront de garantir une approche globale de la protection et de la prise en charge des enfants par le suivi, l'identification des individus exposés à des violations de leurs droits, la prévention et le traitement de ces violations, la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant et la recherche de solutions durables.

Parallèlement, le HCR diffusera ses *Directives pour la détermination formelle de l'intérêt supérieur de l'enfant* et veillera à leur application en établissant des partenariats, en offrant un appui technique, en renforçant les capacités du personnel et en mobilisant des ressources.

Parmi les activités importantes prévues en 2009, le HCR entend également accroître la participation des enfants à l'élaboration de ses programmes en les impliquant dans les évaluations et dans la création de systèmes de protection de l'enfance. Les compétences du personnel du HCR et de ses partenaires seront renforcées grâce à l'outil de formation et de renforcement des capacités d'Action pour les droits de l'enfant (ARC) et à d'autres projets de formation interorganisations consacrés à la protection de l'enfance dans les situations d'urgence.

Protection des personnes âgées et handicapées

L'adoption en 2006 de la Convention des Nations Unies pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées, entrée en vigueur en 2008, fournit un cadre clair pour la protection des personnes relevant de la compétence du HCR et souffrant de handicaps.

Certaines améliorations ont déjà été obtenues dans la protection et l'assistance apportées aux personnes âgées et handicapées. Par exemple, l'utilisation de la base de données *proGres* a facilité leur identification rapide, leur enregistrement et la régularisation de leur statut. La stratégie d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité appliquée par le HCR favorise également la participation des personnes âgées et handicapées à la planification et à la mise en œuvre des programmes.

En 2008, HelpAge International et Handicap International ont détaché des collaborateurs auprès du HCR afin d'appuyer ses programmes en faveur des personnes âgées et handicapées dans les situations de déplacement interne. Ceux-ci dispensent des formations et un accompagnement dans plusieurs opérations en faveur de populations déplacées à l'intérieur de leur pays.

Cependant, de nouveaux efforts devront être déployés pour incorporer les besoins de protection des personnes âgées et handicapées dans les politiques et les programmes. Pour ce faire, le HCR entend :

- Faciliter le repérage rapide et la gestion des dossiers au cas par cas grâce à l'instrument d'identification des risques élevés pour les réfugiés et autres personnes ayant un besoin urgent de protection.
- Veiller à l'utilisation optimale de la base de données proGres, afin d'enregistrer et d'analyser les informations relatives aux personnes ayant des besoins spécifiques.
- Promouvoir l'incorporation systématique des besoins des personnes âgées et handicapées, ainsi que la reconnaissance de leurs capacités, dans les programmes nationaux, les directives et orientations et les programmes de formation.
- Nouer et renforcer des partenariats avec les institutions des Nations Unies, les ONG spécialisées et les institutions universitaires, afin que leur savoir-faire dans l'approche des personnes âgées et des handicapés puisse être bénéfique aux opérations sur le terrain.
- Promouvoir l'application de la Convention des Nations Unies sur la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées.

Afin de mettre en place et de renforcer ses services communautaires et ses capacités de protection de l'enfance, le HCR reconduira par ailleurs son accord de réserve avec Save the Children Norvège et Save the Children Suède. Cet accord permet également d'appuyer les services communautaires essentiels durant les premières phases des situations d'urgence.

Éducation

Le droit à l'éducation fait partie intégrante de l'action d'assistance et de protection du HCR. Si de nombreux enfants réfugiés bénéficient d'une éducation primaire, de graves problèmes subsistent en ce qui concerne la qualité, l'accès et la sécurité des filles ainsi que l'éducation post-primaire. Rares sont les réfugiés qui ont accès à un enseignement secondaire, et plus rares encore ceux qui poursuivent des études tertiaires. Pour remédier à ces difficultés, le HCR élaborera des stratégies pluriannuelles à l'échelon régional et national, afin d'identifier et de supprimer les obstacles à l'éducation à tous les niveaux. Les problèmes à l'échelle mondiale seront quant à eux traités dans le cadre de la stratégie du HCR en matière d'éducation, qui est conforme aux objectifs stratégiques globaux.

En 2009, le HCR continuera à mettre l'accent sur l'amélioration de la sécurité et de la qualité de l'éducation, ainsi qu'à rechercher des solutions réalistes et reproductibles. L'initiative sur la sécurité du milieu éducatif lui servira pour cela de modèle. Le HCR appliquera également ses codes de conduite à l'intention des enseignants et des élèves et établira un lien plus étroit entre l'éducation et l'aide à la subsistance pour les familles.

D'importantes lacunes subsistent dans le domaine de l'éducation, aussi bien au niveau global que local. Sur le terrain, un appui est nécessaire pour permettre à tous les



enfants d'avoir accès à l'éducation, en particulier au niveau post-primaire. Par ailleurs, la pénurie d'agents spécialistes de l'éducation nuit à la planification, à la mise en œuvre et à la qualité des programmes dans certaines opérations.

Depuis 2006, la campagne **nine**million.org a favorisé l'éducation des réfugiés, en particulier des filles, et offert aux enfants réfugiés la possibilité de pratiquer des sports. En 2009, la majeure partie de ce programme sera intégrée au budget ordinaire du HCR. Les fonds restants seront utilisés pour mettre en œuvre des programmes d'éducation secondaire et d'activités sportives destinés aux filles au Tchad et en Ouganda.

Le projet **L'Éducation pour tous** vise à obtenir un taux de scolarisation de 100 pour cent parmi les garçons et les filles d'âge scolaire. En 2009, le HCR traduira son guide de terrain relatif à l'éducation et le diffusera dans le cadre d'un atelier de formation général destiné aux principales opérations.

Par le biais de l'initiative sur la sécurité du milieu éducatif et scolaire, le HCR et ses partenaires s'efforceront d'améliorer l'accès des filles à l'éducation et de garantir un environnement scolaire sûr. L'Organisation élaborera par ailleurs un outil d'évaluation et un module de formation pour ce projet.

Le HCR cherchera à améliorer l'accès à l'éducation post-primaire et à l'emploi. À l'aide de normes communes élaborées par le Réseau interinstitutions sur l'éducation dans les situations d'urgence, il renforcera les capacités techniques des opérations de terrain, y compris dans les situations d'urgence. L'Organisation participera en outre au module de l'éducation.

Le Programme Albert Einstein de bourses universitaires pour les réfugiés (DAFI) offre à des jeunes réfugiés dans une quarantaine de pays la possibilité de poursuivre des études universitaires. Ce programme permet aux diplômés de contribuer à la reconstruction, à la paix et à la stabilité de leur pays d'origine. Les fonds supplémentaires attribués en 2009 permettront au HCR d'aider environ 1 750 étudiants à obtenir un diplôme, généralement de premier cycle. Un nombre limité d'étudiants réfugiés en Afrique subsaharienne recevront par ailleurs des bourses pour pouvoir poursuivre au-delà leurs études universitaires.

Les fonds supplémentaires accordés en 2009 permettront également au HCR de favoriser des programmes d'enseignement universitaire de haut niveau dans les pays d'asile. L'Organisation prévoit d'étendre ce programme à de nouvelles opérations en faveur des réfugiés. Elle renforcera en outre les nouveaux mécanismes tels que les transferts d'étudiants et le programme *DAFI for Return*, qui offre des possibilités d'études aux réfugiés lors de leur retour dans leur pays d'origine.

Environnement

La qualité de vie des réfugiés, des rapatriés, des déplacés et des communautés d'accueil dépend de l'état de leur environnement immédiat. Pour les communautés réfugiées et déplacées, la détérioration excessive de l'environnement ou la concurrence avec la population locale pour l'accès à des ressources rares peut être une source de frictions. La crainte de l'impact des réfugiés sur le cadre naturel peut même influencer la décision d'un pays d'accorder ou non l'asile. Les considérations environnementales constituent donc un élément important dans la conception des opérations du HCR.

Compte tenu du lien qui existe entre sa mission de protection et l'état de l'environnement, le HCR accorde l'attention nécessaire aux questions environnementales dans le cadre de ses opérations. L'intérêt croissant accordé à la relation entre le changement climatique, les catastrophes naturelles et les déplacements de population a incité le HCR à considérer les questions liées à l'évolution du climat parallèlement aux activités de gestion de l'environnement.

Le HCR fondera sa politique environnementale sur quatre principes énoncés dans ses *Principes directeurs en matière d'environnement* : 1) prévenir plutôt que guérir ; 2) adopter une approche intégrée ; 3) favoriser la participation locale ; 4) rationaliser les dépenses. En 2009, l'Organisation continuera à appliquer ces principes à toutes ses activités.

La réussite de la politique environnementale du HCR reposera sur les aspects suivants : sensibiliser les populations aux grandes questions environnementales ; intervenir dès que possible pour prévenir ou limiter les dégradations ; élaborer des projets pratiques sur le terrain ; aider les pays d'accueil à élaborer des plans d'action environnementale dans les zones occupées par des réfugiés ou des déplacés ; appuyer les partenaires et les organes gouvernementaux dans leurs activités.

Le plan de travail environnemental du HCR pour 2009 et au-delà nécessitera une étroite collaboration avec les partenaires d'exécution, les pouvoirs publics et les autres organisations concernées. Ce plan prévoit notamment : la promotion des meilleures pratiques et l'introduction de nouvelles méthodes dans les opérations de terrain ; la diffusion de directives environnementales ; la formation à la gestion de l'environnement pour le personnel du HCR, ses partenaires d'exécution et ses homologues gouvernementaux ; l'introduction d'outils de programmation environnementale, de plans d'action communautaires et de stratégies nationales pour les pays prioritaires.

Ce plan nécessitera également la mise en œuvre de stratégies de réhabilitation de l'environnement et de restauration des écosystèmes dans les régions d'accueil des réfugiés ou des déplacés et dans les zones de retour, la promotion de pratiques agricoles durables et l'exécution de programmes de sensibilisation aux problèmes environnementaux. En 2009, le HCR organisera un atelier pour identifier les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources naturelles dans les zones d'accueil de réfugiés et de déplacés.

Dans le cadre d'un projet de neutralité climatique à l'échelle des Nations Unies, le HCR réduira ses émissions de gaz à effet de serre en encourageant des changements de comportement au sein de son personnel et en réduisant l'empreinte carbone de ses immeubles et autres installations.

Au titre de son programme global pour 2009, le HCR assurera la promotion des techniques de construction d'abris écologiques, de l'énergie solaire, des réchauds à haut rendement énergétique et autres méthodes de cuisson destinées à limiter la déforestation. Ce programme aidera les opérations nationales à appliquer des méthodes d'utilisation des terres respectueuses de l'environnement et des pratiques agricoles durables, ainsi qu'à élaborer des plans de réhabilitation. La plupart de ces activités viseront les populations réfugiées de longue date en Afrique et en Asie.

Le HCR coopérera avec l'Union internationale pour la conservation de la nature sur les stratégies de restauration et de réhabilitation ; avec CARE International sur les outils d'évaluation, de suivi et de bilan ; avec la Southern Alliance for Indigenous Resources sur l'agriculture durable à petite échelle ; et avec l'Environmental Foundation for Africa et Gaia Association sur les énergies renouvelables, les agrocarburants, la sensibilisation et l'éducation environnementale. Le HCR renforcera en outre sa collaboration avec le PNUE, le BCAH, ONU-Énergie et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour l'élaboration des politiques dans les domaines liés à la gestion du changement climatique et des catastrophes naturelles.

Santé

L'objectif des programmes du HCR en matière de santé publique et de lutte contre le VIH est de minimiser la mortalité et la morbidité. Chez les populations réfugiées des pays en développement, les cinq premières causes de décès des enfants de moins de cinq ans sont le paludisme, la malnutrition, la rougeole, la diarrhée et les infections respiratoires. Les programmes du HCR visent à obtenir pour les réfugiés l'accès à des services de santé équivalents à ceux de la population environnante, ainsi que des conditions humanitaires décentes. Les programmes de santé et de nutrition sont menés dans le cadre de la politique de santé publique et de développement communautaire, en mettant l'accent sur les soins de santé primaires et préventifs.

En 2009, le HCR s'efforcera de maintenir un niveau de santé conforme aux normes internationales, de lancer des interventions rapides pour prévenir et atténuer l'impact des maladies transmissibles et non transmissibles et de réduire les taux de malnutrition aiguë et de carence en oligo-éléments.

Pour atteindre ces objectifs, le HCR dispose de plus d'une centaine d'experts répartis à travers le monde et couvrant les secteurs de la santé publique, du VIH, de la nutrition et de la sécurité alimentaire, ainsi que de l'eau et de l'assainissement. Cette expertise technique garantit une mise en œuvre efficace des programmes de santé publique et de lutte contre le VIH et l'accès des personnes relevant de la compétence du HCR à des services de qualité.

Les activités du HCR en matière de santé visent à :

- améliorer les services de santé primaire et les systèmes d'orientation et veiller à ce que les réfugiés et autres personnes relevant de sa compétence y aient accès;
- prévenir et juguler les épidémies de paludisme ;
- mettre en œuvre une gestion intégrée des projets de santé infantile;
- instaurer des services de santé génésique de qualité ;
- assurer la prévention du VIH et des services de soins, de traitement et de soutien pour les malades du sida;
- prévenir et réduire la malnutrition et les carences en oligo-éléments, en mettant notamment l'accent sur la prévention de l'anémie;
- assurer des services dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène;
- suivre et évaluer les programmes de santé et les capacités d'intervention de ses partenaires face aux problèmes sanitaires.

Pour remédier aux problèmes urgents identifiés en 2007 dans les secteurs de la santé et de la nutrition, le HCR a mis un point un ensemble d'activités intégrées pour sept pays : le Bangladesh, Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, le Myanmar, le Népal et le Soudan. Ces activités couvrent les domaines suivants : santé génésique ; prévention et traitement du paludisme ; nutrition et apports en oligo-éléments ; eau et services d'assainissement ; estimation, suivi et bilan des programmes. Des avancées significatives ont ainsi été obtenues, avec notamment une amélioration de la santé, de l'accès aux soins de santé primaire, de la qualité de l'eau et de la nutrition des personnes relevant de la compétence du HCR.

En 2008, l'Organisation a étendu ses activités de renforcement des capacités en Algérie, au Brésil, au Cameroun, au Tchad, au Costa Rica, en Équateur, en Inde, au Panama, en République bolivarienne du Venezuela et au Yémen. Les projets mis en œuvre ont consisté à déployer des experts, à renforcer les relations de travail avec les partenaires et à fournir des médicaments, du matériel et des équipements essentiels (tels que des moustiquaires imprégnées d'insecticide), des aliments complémentaires et thérapeutiques et des kits d'accouchement. Ces projets ont également permis d'améliorer les infrastructures sanitaires de base. Ils sont actuellement intégrés au programme annuel du HCR, afin de pérenniser les améliorations obtenues.

Santé génésique

Les besoins en matière de santé génésique s'intensifient en période de crise. La malnutrition, le stress et les épidémies augmentent les risques de complications ; l'accouchement peut avoir lieu en bordure de route durant les déplacements de population ; l'instabilité sociale accroît les risques de violence sexuelle et sexiste ; enfin, les pratiques traditionnelles nocives telles que les mutilations génitales peuvent être perpétuées.

Bien que la qualité et la disponibilité des services de santé aient un impact majeur sur la santé génésique, les schémas comportementaux, le contexte socio-économique et les conditions de vie jouent également un rôle. Les structures sociétales, religieuses et culturelles ont un impact sur la santé génésique. Le HCR estime donc que pour être efficaces, ses programmes doivent promouvoir des comportements sains tout en respectant les valeurs traditionnelles des communautés déplacées.

L'Organisation a lancé un plan stratégique quinquennal pour la santé génésique, dont les objectifs sont les suivants : réduire la morbidité et la mortalité chez les mères et les nouveau-nés ; enrayer la propagation des infections sexuellement transmissibles, y compris du VIH ; prévenir la violence sexuelle et sexiste et en gérer les conséquences ; et enfin, réduire le nombre de grossesses non désirées ou inopportunes.



VIH et sida

En 2009, le HCR continuera à mettre en œuvre des programmes complets de protection, de prévention, de soins et de traitement concernant le VIH et le sida. Il intensifiera ses plaidoyers auprès des Gouvernements pour que les réfugiés et les déplacés soient inclus dans les plans nationaux destinés à enrayer la propagation de l'épidémie. L'Organisation concentrera ses programmes de lutte contre le VIH sur les groupes les plus vulnérables ou les plus exposés, comme les travailleuses du sexe, les alcooliques, les toxicomanes ou les jeunes.

Paludisme

Le HCR a commencé à mettre en œuvre son Plan stratégique de lutte contre le paludisme pour 2008-2012. À l'heure actuelle, la plupart des réfugiés vivant dans des zones où le paludisme est endémique ont accès à des traitements extrêmement efficaces à base d'artémisine. Pour la période 2008-2012, l'Organisation s'efforcera avant tout d'accroître la qualité des soins grâce à des diagnostics rapides et à la généralisation de ces traitements dans un plus grand nombre de pays.

De plus, les programmes de traitement préventif des femmes enceintes seront renforcés et des moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée seront distribuées parallèlement à des campagnes de prévention communautaires. Enfin, le HCR étendra ses formations auprès des ONG et des agents de santé du secteur public au sujet du traitement des fièvres chez les jeunes enfants.

Nutrition et sécurité alimentaire

Le HCR et ses principaux partenaires ont pris des mesures stratégiques pour remédier au mauvais état nutritionnel de nombreuses populations réfugiées. Son Plan stratégique sur la nutrition et la sécurité alimentaire vise une meilleure coordination, la réduction et le traitement de la malnutrition aiguë, la lutte contre les carences en oligo-éléments (et en particulier contre l'anémie chez les femmes et les enfants), ainsi que l'accès à la sécurité alimentaire, si nécessaire par le biais d'une aide alimentaire.

Le HCR a lancé un projet de lutte contre l'anémie, afin de réduire la forte prévalence de cette affection et d'autres carences en oligo-éléments au sein des populations réfugiées de longue date. Ce projet vise principalement à renforcer les activités existantes, telles que la promotion de méthodes d'alimentation adaptées pour les nourrissons et les jeunes enfants, à accroître la teneur en oligo-éléments de la ration alimentaire standard, ainsi qu'à fournir des compléments alimentaires aux enfants âgés de six mois à deux ans.

Le plan du HCR prévoit l'amélioration des mesures de santé publique existantes telles que la prévention et le traitement du paludisme, le déparasitage et la lutte contre la schistosomiase. Il prévoit également le renforcement des soins prénataux, et notamment l'apport de suppléments en fer.

Les nouvelles activités prioritaires sont le diagnostic biochimique de l'anémie, son traitement chez les patients modérément ou gravement atteints, ainsi que les mesures préventives à l'aide d'aliments thérapeutiques. Le HCR coopérera étroitement avec ses principaux partenaires pour effectuer des estimations rigoureuses et des enquêtes nutritionnelles et pour assurer le suivi et l'évaluation des programmes.

Le HCR continuera par ailleurs à participer à des activités liées à la nutrition dans le cadre de l'approche modulaire. Il sera membre des groupes de travail thématiques consacrés à l'évaluation et au renforcement des capacités et dirigera l'élaboration de certains outils spécifiques. Il cherchera également à accroître sa participation dans les modules de terrain.

Crise alimentaire mondiale

La hausse mondiale du prix des denrées alimentaires pose un problème complexe au HCR et au PAM, qui s'efforcent de fournir des rations alimentaires standard et complémentaires à plus de deux millions de réfugiés et six millions de déplacés à travers le monde. Parmi les populations réfugiées de longue date, nombre d'enfants et de femmes souffrent de malnutrition sévère et d'anémie, en raison d'un régime monotone pauvre en oligo-éléments essentiels ainsi que des difficultés à cultiver leurs propres aliments.

La hausse des prix réduit également la capacité des populations déplacées à parvenir à l'autosuffisance, en particulier dans les zones urbaines où les réfugiés et les demandeurs d'asile sont contraints d'acheter leurs vivres sur le marché local. Un certain nombre de réfugiés seraient retournés dans les camps afin de recevoir des rations alimentaires. D'autres adoptent des mécanismes de survie négatifs, tels que la déscolarisation des enfants pour les faire travailler, les relations sexuelles transactionnelles et la vente d'articles domestiques. Des stratégies positives sont également adoptées, telles que le lancement ou le développement d'une production maraîchère ou vivrière à petite échelle.

Le HCR et ses partenaires font de l'aide alimentaire et du soutien aux moyens de subsistance une priorité, en collaborant étroitement avec le PAM et la FAO au titre du cadre d'action global des Nations Unies face à la crise alimentaire. Le HCR lancera des proiets d'aide à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance, afin de promouvoir l'autosuffisance et de lutter ainsi contre la malnutrition et la vulnérabilité économique des personnes relevant de sa compétence. Il plaidera pour que les réfugiés bénéficient d'un accès accru à la terre et renforcera les capacités des réfugiés en matière de microproduction agricole. Enfin, il appuiera des projets tels que des jardins stratifiés et de petits élevages, en vue d'améliorer l'état nutritionnel des familles de réfugiés et de déplacés et de les aider à accroître et à diversifier leurs moyens de subsistance.

Eau, assainissement et hygiène

Les réfugiés ont souvent cruellement besoin d'eau propre et d'installations sanitaires, situation qui les expose à des risques d'exploitation. Le HCR entend renforcer ses programmes en matière d'eau et d'assainissement et garantir des services minima conformes aux normes humanitaires. En 2009, dans le cadre d'une initiative spéciale couvrant 24 opérations, l'Organisation prévoit



d'améliorer et de rénover les installations existantes, de fournir des articles non alimentaires, de surveiller et d'accroître la qualité des services, ainsi que d'entreprendre des activités de promotion de l'hygiène.

De plus, le HCR mettra en place des systèmes de suivi et d'évaluation au niveau régional et national. Toutes les opérations intégreront ces systèmes à leurs programmes et rapporteront les progrès effectués par rapport aux objectifs.

En 2009, le HCR étendra ses partenariats avec les principaux acteurs des secteurs de l'eau et de l'assainissement. Il renforcera sa participation au module global de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. À la demande de ce module, l'Organisation élabore actuellement un cadre, qui sera achevé en 2009, pour la mise à disposition de services d'appui technique dans les situations d'urgence. Les accords de réserve déjà passés avec *Oxfam Great Britain* et *Norwegian Church Aid* pour dispenser une assistance technique d'urgence dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement seront révisés en 2009. Le HCR continuera à participer aux projets globaux dirigés par ONU-Eau pour sensibiliser ses partenaires aux problèmes des réfugiés et veiller à ce qu'ils soient correctement pris en compte.

Réforme organisationnelle

Des étapes importantes ont été franchies dans le processus de réforme de la structure et de la gestion du HCR, qui a été lancé en 2006. L'Organisation a ouvert son Centre de services globaux à Budapest, renforcé et regroupé ses bureaux régionaux et entrepris la délégation progressive de l'autorité vers les responsables de terrain. Ces changements permettent non seulement de canaliser une plus grande partie des ressources directement vers les bénéficiaires, mais aussi d'accroître la souplesse, la réactivité et la responsabilité au sein de l'Organisation.

En 2009, le HCR continuera à être guidé par les objectifs de ce processus de réforme. La rationalisation du Siège sera poursuivie en simplifiant les processus, en regroupant les fonctions et en exploitant toutes les possibilités de transfert des services d'appui vers le Centre de Budapest ou les bureaux régionaux. Sur le terrain, l'Organisation fera preuve de plus de flexibilité en assouplissant les restrictions concernant le recours à des partenaires d'exécution et à des agents nationaux.

Trois outils seront déployés à travers le monde en 2009 en vue de développer la gestion axée sur les résultats dans toute l'Organisation : le logiciel *Focus*, l'évaluation globale des besoins et le cadre général de responsabilisation. Ces trois outils amélioreront la capacité du HCR à identifier et à exprimer l'ensemble des besoins des personnes relevant de sa compétence, à planifier de manière efficace et transparente la réponse à ces besoins, à renforcer l'action de plaidoyer et de mobilisation des ressources, ainsi qu'à garantir un meilleur suivi des responsabilités à travers l'Organisation.